

Conformité /compliance / obligations d'assurance locale

Durée : 1 jour / 7 :30 heures

Au sujet du cours : Ce cours a pour but de faire comprendre et d'analyser les limites à la liberté d'assurer des risques dans le monde et de mettre en conformité ses activités professionnelles avec les nombreuses règles nationales et internationales.

Les participants : Ce cours est destiné aux souscripteurs, chargés de compte et aux gestionnaires de sinistres d'un département d'assurance ou de réassurance transport courtage ou compagnie, qui souhaitent les règles françaises et internationales qui encadrent et limitent l'activité d'assurance particulièrement en assurance maritime et transport. .

Contenu du cours :

1. Règlementation de l'assurance : Le Code des Assurances français et le MIA 1906 / 2015

2. Les spécificités des acteurs du marché de l'assurance maritime et transport

- 2.1. Les organismes du marché de l'assurance
- 2.2. Les compagnies d'assurance
- 2.3. Les Lloyd's
- 2.4. Les sociétés d'assurance mutuelles
- 2.5. Les P and I Clubs
- 2.6. Les captives
- 2.7. Les Takaful
- 2.8. Les réassureurs

3. Les spécificités de l'intermédiation en assurance maritime et transport

- 3.1. La directive
- 3.2. L'agent général
- 3.3. Le courtier
- 3.4. Le Lloyd's broker
- 3.5. L'agent d'assurance maritime et la MGA
- 3.6. Le *Run-off Broker*
- 3.7. Le registre des intermédiaires d'assurance, l'ORIAS
- 3.8. Les contrats
- 3.9. Les obligations du courtier (GDPR, IPID)
- 3.10. Les usages du courtage français

4. L'encadrement du marché

- 4.1. Les Zinzins
- 4.2. La protection des assurés. L'ACPR
- 4.3. La protection des assurés. La FCA
- 4.4. Les sanctions et la lutte anti-blanchiment, l'OFAC
- 4.5. Les agences de notation
- 4.6. L'audit financier
- 4.7. Le *Contract Certainty*
- 4.8. Le *Complaint Handling*

5. La liberté d'assurer, obligation d'assurance et mesures restrictives

- 5.1. Le droit commun : l'O.M.C.
- 5.2. En Europe : La Libre Prestation de service

- 5.3. Le marché américain, NAIC, *Excess & Surplus lines*
- 5.4. Le marché suisse de l'assurance. Finma
- 5.5. Le marché monégasque
- 5.6. Le Marché commun Africain de l'assurance. CIMA
- 5.7. Le marché de l'assurance maritime et grands risques
 - 5.7.1. La nationalité du risque – Risk Location –
 - 5.7.2. Mesures restrictives dans la liberté d'assurer
- 5.8 Le Forum Shopping et les règles de compétence
 - 5.8.1. Le principe
 - 5.8.2 L'action directe contre l'assureur
 - 5.8.3. L'Anti Suit Injonction
 - 5.8.4. L'agrément